



Conseil Municipal
Séance du 21 juillet 2023 – 19 heures
Convocation du 13 juillet 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 059-215904897-20230727-20230727-DE



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Membres en exercice : 27
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 3
Absents : 3

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISE – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN - Christian LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Aurélie PETIT représentée par Cédric STICKER.

Étaient absents : Mme Mrs Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230721-10- Recours à l'apprentissage

Afin de permettre à deux étudiants de bénéficier d'une formation en alternance validée par un diplôme et d'apprendre un métier tout en bénéficiant d'un contrat de travail et d'une rémunération, il est proposé au Conseil Municipal de décider le recours à l'apprentissage et de conclure, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- un contrat d'apprentissage avec une étudiante inscrit au CFA 3as (3 solutions avec l'alternance) à Lens en vue de la préparation d'un CAP petite-enfance. La durée de cette formation est de 12 mois et s'achèvera le 31 août 2024.
- un contrat d'apprentissage avec un étudiant inscrit au lycée agricole de Wagnonville en vue de la préparation d'un CAP jardinier paysagiste. La durée de cette formation est de 2 ans et s'achèvera le 31 août 2025.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces décisions.

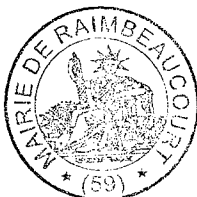
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

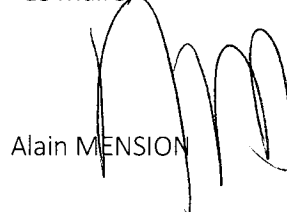
La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe



Karine SKOTAREK



Le Maire



Alain MENSION